AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-7-68 ... 2506

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE LA RÉGION PARISIENNE

PARIS, HAUTS DE SEINE, SEINE St-DENIS, VAL DE MARNE, ESSONNE, VAL D'OISE, YVELINES, SEINE ET MARNE, EURE

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 47 Av. Paul-Doumer, (93) MONTREUIL-s-BOIS - 287 76-71

C. C. P. PARIS 9063-96

10 JUILLET 1968 — BULLETIN N° 94

DELAIS D'UTILISATION DES PRODUITS DE TRAITEMENTS (suite)

Période avant la récolte où l'emploi des pesticides désignés ci-après est interdit :

C - INSECTICIDES ORGANOPHOSPHORES NON ENDOTHERAPIQUES :
- Azinphos éthyl, Azinphos méthyl, Carbophenothion, Chlorfenvinphos, Diazinon, Diéthion Fénitrothion, Fenthion, Imidithion, Médathion, Nichlorfos, Parathion éthyl, Parathion méthyl, Phosalone, Prothoate .... 15 jours
- Sulfotep (1) .... 10 "
- Bromophos, Malathion, Naled (2), Trichlorfon .... 7 "
- Dichlorvos .... 5 "

D - INSECTICIDES ORGANOPHOSPHORES ENDOTHERAPIQUES (3) :
- Vamidothion .... 30 "
- Endothion, Oxydéméton méthyl, Phosphamidon .... 21 "
- Diméthoate, Formothion, Mévinphos .... 7 "

E - INSECTICIDES DIVERS :
- Isolane, Minacide .... 15 "
- Carbaryl .... 7 "

F - ACARICIDES SPECIFIQUES :
- Binapacryl .... 21 "
- Chlorphenamidine, Dicofol, Dioxathion + Fenizon, Phenkapton, Thioquinox .... 15 "
- Chlorbenside, Chlorobenzilate, Chlorfenizon, Chloropropylate, Fenizon, Tetradifon, Tetrasul .... 7 "

G - FONGICIDES :
- Binapacryl .... 21 "
- Dichlofluanide .... 7 "

H - PRODUITS DIVERS :
- Métaldéhyde .... 7 "

(1) Autorisé uniquement sous serre ou abri

(2) En fumigation, 48 heures avant récolte dans les serres

(3) En cultures légumières :
- sont interdits : l'Oxydéméton méthyl, le Phosphamidon et le Vamidothion.
- Les délais d'utilisation sont de 15 jours pour le Diméthoate, l'Endothion et le Formothion, et de 7 jours pour le Mévinphos.

P 186

Dernière note : Bulletin 93 - Supplément 2 du 26 juin 1968

AVERTISSEMENTS

CULTURES FRUITIERES

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les sorties d'adultes sont terminées dans la plupart des secteurs ; elles se terminent dans les autres, même dans la région du Neubourg où les premières sorties ont débuté vers le 20 juin. Les pontes ont été relativement faibles du 28 juin au 5 juillet ; elles sont plus importantes ces derniers jours. Les pluies récentes ont plus ou moins lavé le dernier traitement.

Un traitement doit donc être appliqué dès réception de cet avis, en tous secteurs, y compris celui du Neubourg.

TAVELURE : En vergers touchés, profiter du traitement Carpocapse pour intervenir.

GRANDES CULTURES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Les pluies des 5 - 6 et 7 juillet ont provoqué des contaminations et réduit, parfois de manière importante, le dernier traitement. La protection des cultures doit être assurée dès réception du présent bulletin.

DORYPHORE : Afin d'éviter le développement de ce ravageur, ajouter un insecticide lors du traitement contre le Mildiou.

INFORMATIONS

CULTURES FRUITIERES

- ACARIENS : Tous les stades sont actuellement représentés : adultes, oeufs, larves, nymphes, avec généralement une forte proportion de larves.
- PSYLLES : Pontes très importantes fin juin ; éclosions de larves début juillet ; d'autres éclosions devraient encore se produire.
- ANTHRACNOSE DU CERISIER : Intervenir sur variétés sensibles avec Doguadine (90 g/hl), Phaltane (100 g./hl), Manèbe (160 g./hl); pour les variétés tardives attendre la fin de la récolte.

CULTURES LEGUMIERES

- TEIGNE DU POIREAU : Le vol se termine; des oeufs ont été déposés fin juin.
- MOUCHE DE L'OIGNON : Sur poireaux, de gros dégâts sont constatés dans certains secteurs, malgré enrobage des graines aux produits chlorés. Des pontes ayant été observées récemment, ces dégâts devraient se poursuivre. Essayer de les limiter en intervenant avec des produits phosphorés : Diéthion, Trichloronate, en mouillant abondamment. Tremper les jeunes plants avant leur mise en place dans une bouillie à base de Trichloronate.
- MOUCHE DU CHOU : Le vol se poursuit de manière irrégulière; des dégâts ont été notés.
- MILDIOU DE L'OIGNON : Contre cette maladie, utiliser Manèbe et Mancozèbe à 160 g. de m.a./hl, Propinèbe à 210 g./hl. Soigner le traitement. La pulvérisation pneumatique est à préférer à la pulvérisation mécanique.
- MILDIOU DE LA TOMATE : Appliquer un traitement dès que possible.

VIGNE

- MILDIOU - OIDIUM : Assurer la protection.

ADDITIF : Produits - Acaricides : le Chlorobenzylate n'est pas autorisé sur arbres fruitiers à noyau.

L'Ingénieur et l'Agent Technique chargés des Avertissements Agricoles,

H. SIMON et R. MERLING.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BERGER.

Imprimerie de la Station de la Région Parisienne - Directeur-Gérant : L. Bouyx.
47, Avenue Paul Doumer - 93- MONTREUIL-Ss-BOIS.